

Décision

Générale

colonial

Décision n° 399 désignant M. Lavergne, Agent spécial à Tadjourah, aux fonctions de Gérant de l'Agence postale de Tadjourah, créée par arrêté n° 398 du 16 avril 1952.

n° 399

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Lavergne, agent spécial à Tadjourah, est chargé des fonctions de Gérant de l'Agence Postale de Tadjourah, créée par arrêté n° 398 du 16 avril 1952. M. Lavergne prêter le serment prévu par le décret du 5 août 1939 susvisé. La présente décision aura effet pour compter du 1er mai 1952.